Nations Unies S/PV.4594



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4594e séance

Mardi 30 juillet 2002, à 17 h 10

New York

Président :	Sir Jeremy Greenstock	(Royaume-Uni)
Membres :	Bulgarie	M. Raytchev
	Cameroun	M. Chungong
	Chine	M. Zhang Yishan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Zaemsky
	France	M. Doutriaux
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Kavanagh
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	Mme Lajous
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Singapour	M. Bhatia

Ordre du jour

La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2002/178).

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

02-50277 (F)

La séance est ouverte à 17 h 10.

Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2002/178)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental, document S/2002/178. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2002/850, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire également l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : des lettres de l'Algérie, figurant dans les documents S/2002/782, S/2002/807 et S/2002/835; une lettre de la Namibie, figurant dans le document S/2002/749; et des lettres du Maroc, figurant dans le document S/2002/758, S/2002/823 et S/2002/832.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bulgarie, Cameroun, Chine, Colombie, France, Guinée, Irlande, Maurice, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1429 (2002).

Comme il n'y a pas, autant que je puisse m'en rendre compte, d'autres travaux en cours pour une séance plénière du Conseil, ce sera sans doute la dernière sous la présidence du Royaume-Uni. J'aimerais donc saisir cette occasion pour remercier tous ceux qui au Conseil et à l'extérieur ont marqué leur appui à la présidence du Royaume-Uni au cours d'un mois de juillet très chargé. Mais j'aimerais rendre hommage tout particulièrement à ceux qui nous ont tant aidé sans se plaindre au sein du Secrétariat, le Secrétariat du Conseil sous la direction de Joseph Stephanides, essentiellement – il est très agréable d'avoir le Sous-Secrétaire général parmi nous – les préposés à la salle de conférence, les rédacteurs de procès-verbaux de séance et les attachés de presse, les interprètes et les traducteurs, les agents de sécurité et tous ceux qui ont fait un excellent travail pour nous venir en aide.

J'espère que ceux d'entre vous qui prennent des vacances au mois d'août, comme moi-même, vont revenir d'aplomb, et se sentiront mieux, et que ceux qui resteront ici auront un mois plus calme sous la direction avisée et sans doute plus contrôlée de M. l'Ambassadeur Negroponte.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 15.